



Préavis au Conseil communal

Crédits de travaux pour la construction d'un ouvrage de rétention et de collecteurs EC et EU

Assainissement

Roland Perrin, Municipal

Préavis n°01/2020

Préavis adopté par la Municipalité le 13.01.2020



Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Projets	2
2.1	Travaux projetés	3
3	Calendrier	5
4	Aspects du développement durable.....	5
5	Coûts et aspects financiers	6
5.1	Devis estimatif.....	6
5.2	Aspect financier.....	6
6	Conclusion.....	7

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 210'000.-- (deux cent dix mille francs) destiné aux travaux de construction d'un ouvrage de rétention et de collecteurs dans le secteur de la Route du Village.

2 Projets

Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont répertoriés sur le plan ci-dessous :

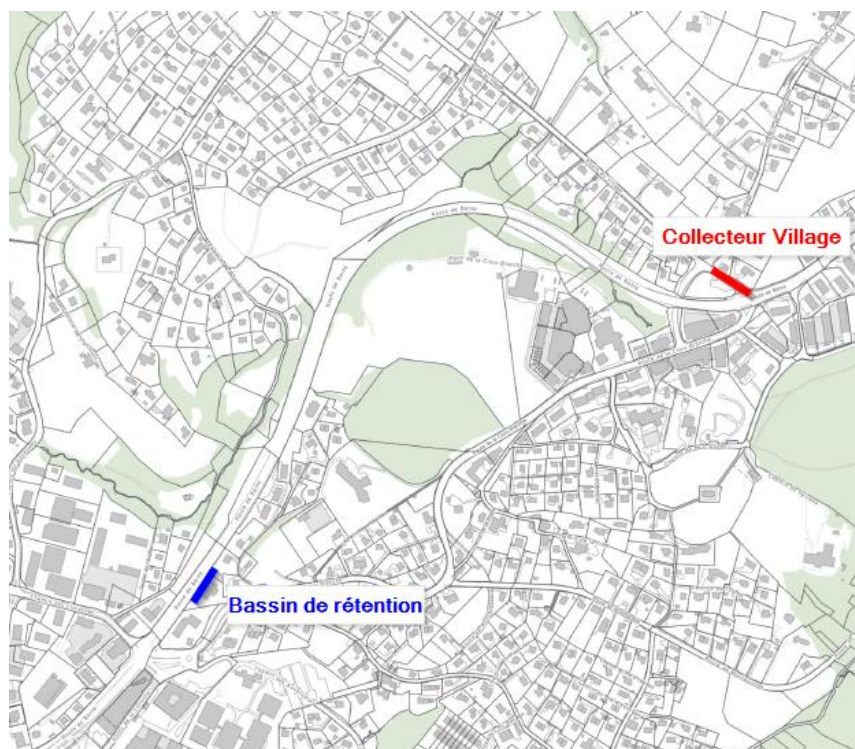


Figure 1 : Plan de situation avec l'ouvrage et les collecteurs faisant l'objet du présent préavis

2.1 Travaux projetés

2.1.1 Bassin de rétention pour le quartier des Geais

Dans le projet de mise en séparatif des collecteurs de la Route de Berne, les eaux claires provenant du quartier des Geais étaient déviées dans le secteur de l'Arzillier afin d'éviter de les réinsérer dans le collecteur unitaire conservé en aval.

Toutefois un sous-dimensionnement des collecteurs dans le secteur de la Coop en aval et la possibilité de réduire le linéaire de collecteurs sur l'Arzillier, nous ont amené à réfléchir à une nouvelle variante consistant en la création d'un ouvrage de rétention et d'une mise en séparatif de collecteurs allant directement se connecter à proximité, au niveau du ruisseau du Vaugueny. Le tout en profitant de la synergie d'un projet de transformation sur la parcelle n°353 nécessitant la construction d'un bassin de rétention privé de 25 m³.

La surface du bassin versant du quartier des Geais (7'660 m²) nécessite un bassin de rétention communal de 100 m³ avec un débit de sortie de 15.3 L/s avant rejet dans le ruisseau du Vaugueny.



Figure 2 : Plan des travaux pour le bassin de rétention du quartier des Geais

Le propriétaire de la parcelle n°353 a été approché et a donné son accord à l'implantation de cet ouvrage communal sur son terrain.

Une réalisation commune des ouvrages permettra une économie de moyens. Le type d'ouvrage n'est pas encore arrêté. Les deux ouvrages seraient clairement séparés pour clarifier les choses en termes de propriété, de responsabilité et d'entretien.

Une servitude de passage de canalisations sera établie pour cet ouvrage.

Les travaux seront réalisés avec l'entreprise de travaux et le bureau d'ingénieur du projet de transformation sur la parcelle n°353.

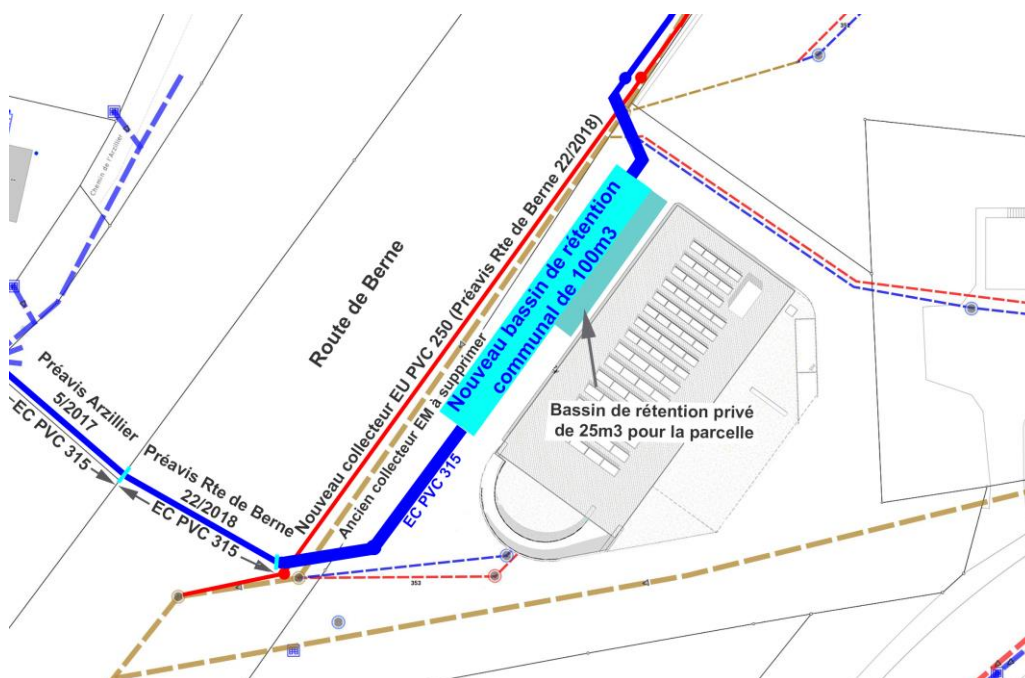


Figure 3 : Plan des travaux pour le bassin de rétention du quartier des Geais

2.1.2 Collecteurs à la Rte du Village

Avant les travaux d'aménagements extérieurs du bâtiment à la Bodévenaz, environ 75m de collecteurs permettront de mettre en séparatif les bâtiments de la Rte du Village ainsi que ceux du bas du Ch. de la Girarde. Ces travaux se feront au même moment que le raccordement de la Bodévenaz sur les futurs collecteurs de la Rte de Berne, prévus dans le préavis n°22/2018.

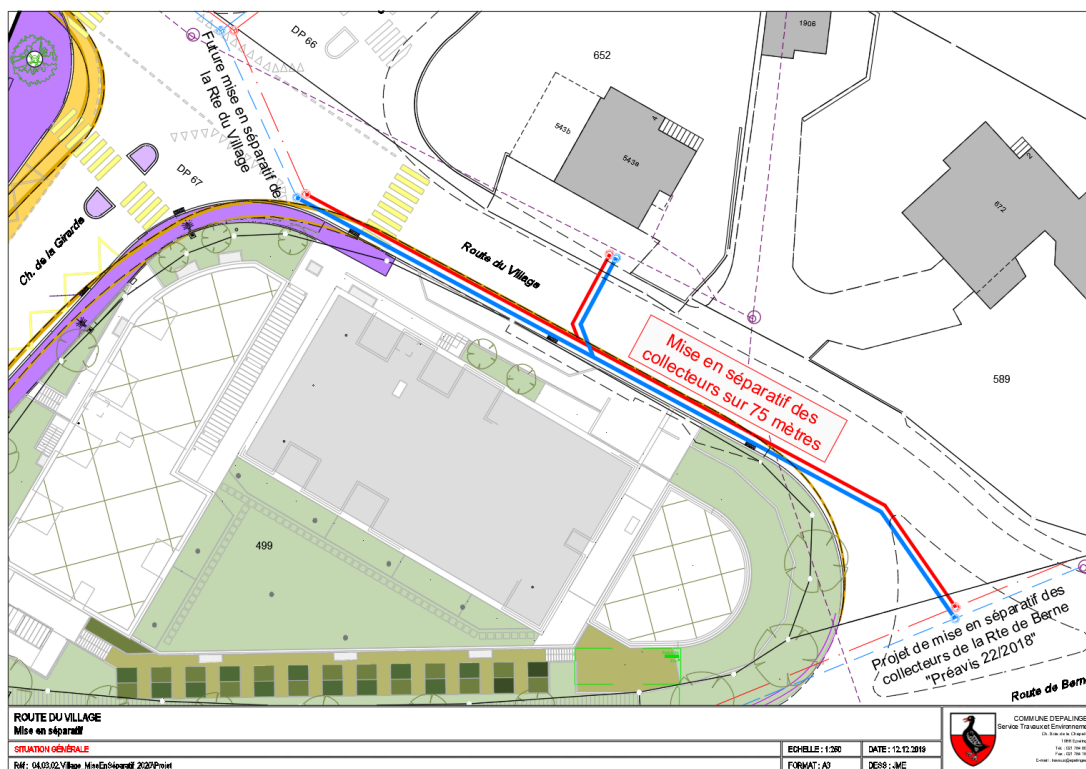


Figure 4 : Plan des travaux sur la Route du Village



Ces collecteurs permettront de mettre en séparatif des parcelles unitaires, pour une surface de 869 m² ainsi que 900 m² des eaux de chaussée, soit un total de 1769 m² (économie de 88.45 CHF/an dans la cadre de la CISTEP).

La direction de travaux sera gérée par le Service travaux et environnement. Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres sur invitation selon les marchés publics.

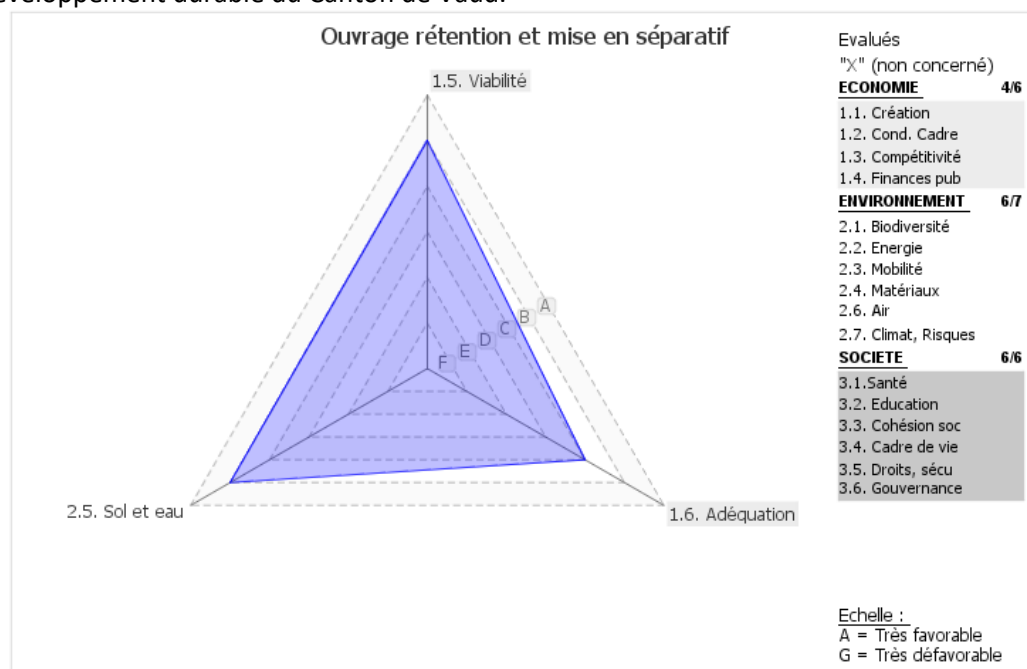
3 Calendrier

La planification des différents chantiers est prévue comme suit :

Travaux	Période prévisionnelle
Bassin de rétention sur la parcelle 353	Mars-avril
Mise en séparatif du collecteur de la Rte du Village	Mars-avril

4 Aspects du développement durable

Ces projets ont fait l'objet d'une évaluation à l'aide de l'outil Boussole 21 développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud.



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Dimension économique (critère 1.5 – Viabilité et 1.6 – Adéquation)

Le rapport coûts/efficacité a été optimisé. Les travaux proposés seront exécutés en profitant de la synergie avec des travaux réalisés par des propriétaires privés.

Ces travaux permettent le renouvellement et l'amélioration des infrastructures existantes.

Dimension environnementale (critère 2.5 - Sol et eau)

Les ouvrages de rétention permettent de limiter l'apport des eaux pluviales dans les ruisseaux, diminuant ainsi les risques de crues et les dégâts provoqués par l'érosion des berges.

Par ailleurs, le remplacement de collecteurs unitaires en système séparatif permet de limiter les pollutions dans les cours d'eaux liées aux déversements en cas d'orages.

5 Coûts et aspects financiers

5.1 Devis estimatif

Les coûts des différents projets sont détaillés ci-après :

Bassin de rétention pour le quartier des Geais		
Travaux de génie civil	CHF	100'000.-
Honoraires du géomètre (servitude)	CHF	3'000.-
Honoraires ingénieur civil	CHF	7'000.-
Collecteurs à la Rte du Village		
Travaux de génie civil	75 m (~1'333.- / mètre linéaire) CHF	100'000.-
TOTAL TTC		CHF 210'000.-

5.2 Aspect financier

Ces travaux de construction ne figurent pas au plan des investissements, mais sont intéressants à réaliser dans le cadre de synergies avec d'autres chantiers privés.

C'est un crédit de CHF 210'000.-- (deux cent dix mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer tout ou partie de ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 3'131.10 (calculée à 1.491%).

Les amortissements et les intérêts seront imputés sur le compte 4600 « dépenses affectées ».

La réalisation de ces travaux contribue à abaisser notre proportion de réseau unitaire sur le territoire communal et ainsi réduire les coûts facturés par la CISTEP dans le cadre de la nouvelle clé de répartition.



6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n° 01/2020 de la Municipalité du 13.01.2020 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'études et de construction d'un montant de **CHF 210'000.--** (deux cent dix mille francs) destiné aux travaux pour l'ouvrage de rétention et pour les collecteurs.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler



La Secrétaire

Sarah Miéville